

## **Commentaire présenté à l'Office des Transports du Canada (Commentaire présenté avec le formulaire)**

**Sujet:** Consultation sur la demande d'autorisation de construction pour la voie de contournement ferroviaire de Lac-Mégantic

**Nom:** Micheline Théroux

**Date:** 2026-01-30

Bonjour! Je réside à Lac-Mégantic et je suis en faveur d'une voie de contournement ferroviaire. Le train doit sortir du centre-ville. Je n'ai pas les compétences pour dire si le tracé proposé est le meilleur et s'il est conforme à toutes les normes environnementales et de sécurité ou s'il aura des impacts négatifs. Toutefois, je crois qu'il faut faire confiance à toutes les firmes et experts qui ont travaillé sur ce dossier depuis plus de 10 ans. Les risques ont été évalués tant pour les puits d'eau potable que pour les milieux humides et pour la nappe phréatique et des mesures de surveillance et d'atténuation ont été adoptées.

Lors des séances de consultation, quelques personnes ont mentionné qu'avec une voie de contournement ferroviaire, le train pourra désormais circuler à plus grande vitesse. Serait-il possible d'exiger que le train continue de circuler à vitesse réduite sur la future voie de contournement par respect pour les personnes qui seront impactées par le tracé choisi ou qui demeurent à proximité et en mémoire des personnes qui ont perdu la vie lors de la tragédie de 2013? Le passage du train sur le nouveau tronçon serait ainsi moins agressant et plus acceptable pour tous.

Merci de votre attention,  
Micheline Théroux, Lac-Mégantic